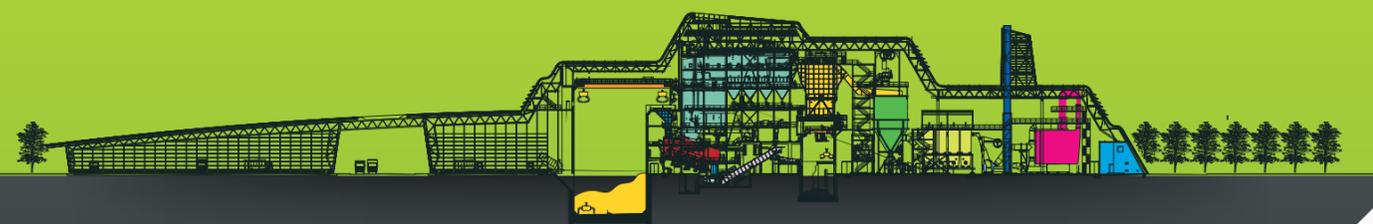


SMÉDAR
40, boulevard de Stalingrad
CS 90 213
76121 Grand-Quevilly cedex
Tél. : 02 32 10 26 80
Fax : 02 32 10 26 81
E-mail : contact@smedar.fr
Site : www.smedar.fr



Visitez le site internet du smédar !



www.facebook.com/smedar.official



@LeSmedar



RAPPORT D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE



SURVOLER... EN UN COUP D'ŒIL.....	4	VALORISER... EN MÂCHEFER ET EN ÉNERGIE.....	22
MUTUALISER... NOTRE MISSION	6	TRIER... LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES	24
AMÉLIORER... LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT	8	TRANSPORTER... DEPUIS LES QUAIS DE TRANSFERT	26
RÉDUIRE... GRÂCE AU ZÉRO GASPILLAGE	10	REPRÉSENTER... PAR LES ÉLUS	28
COMMUNIQUER... POUR MIEUX TRIER	12	MANAGER... L'ORGANIGRAMME DES SERVICES.....	30
AFFINER... GRÂCE AU CENTRE DE TRI	14	FINANCER... GRÂCE AUX RECETTES	32
RECYCLER... LES EMBALLAGES POUR UNE SECONDE VIE ...	16	INVESTIR... SUR SES FONDS PROPRES	34
COMPOSTER... SUR LES PLATEFORMES	18	ÉQUILIBRER... LE BUDGET FINAL	36
INCINÉRER... À L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE..	20	COLLABORER... AVEC LES PARTENAIRES.....	38

ÉDITO



Chère Madame, Cher Monsieur,

En 2018, le taux de valorisation des déchets réceptionnés sur les équipements du Smédar a atteint 95,7%.

La recherche d'une valorisation maximale dans le respect de l'environnement et à un coût maîtrisé est notre objectif premier.

C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit cet objectif dans la démarche de certification ISO 14 001 en l'articulant autour de quatre axes prioritaires :

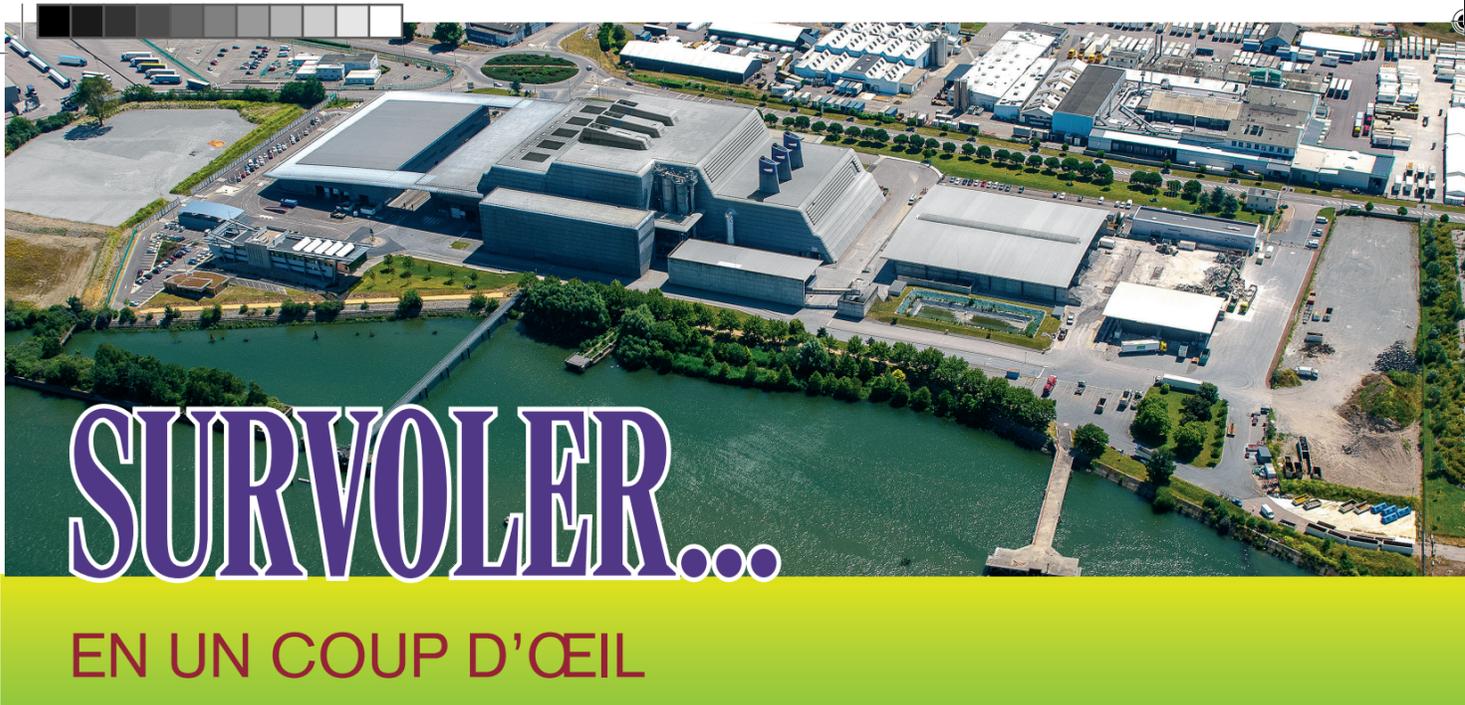
- améliorer la valorisation des déchets sur site ;
- optimiser les consommations pour préserver les ressources naturelles ;
- se préparer aux situations d'urgence ;
- réduire le nombre d'accidents du travail.

Nous pouvons également souligner les très bonnes performances de la station principale du réseau de chaleur VESUVE. Son fonctionnement optimisé au fil des ans depuis sa mise en service en 2013, associé à la vente d'électricité, a permis une recette de 7.546.593 € en 2018.

La valorisation énergétique est un atout majeur pour notre syndicat. Nous assurons ainsi notre mission de service public tout en investissant sur nos fonds propres.

Bien cordialement,

Patrice DUPRAY,
Président du Smédar



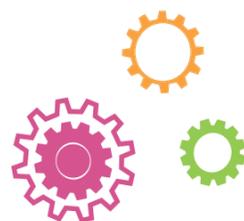
SURVOLER...

EN UN COUP D'ŒIL



215 AGENTS

AU SERVICE
DE LA VALORISATION
DES D..CHETS



ACTEUR
D..VELOPPEMENT
DURABLE

453 450 TONNES DE
D..CHETS
TRAIT..S



160
COMMUNES

En 2018
CHAQUE HABITANT

A PRODUIT
576,26 KG
DE D..CHETS
SOIT **2,23 %**
DE PLUS QU'EN 2017

A TRI...
69,08 KG
DE PAPIER ET
D'EMBALLAGES
SOIT **3,81 %**
DE PLUS QU'EN 2017



608 700
HABITANTS



77 605 889 €
DE BUDGET ANNUEL

EN 2018, LE SMÉDAR A VENDU :

9 617
SACS DE COMPOST

33 935
TONNES DE
DÉCHETS RECYCLABLES

78 543
MWh DE CHALEUR

117 814
MWh D'ÉLECTRICITÉ

71 231
TONNES DE MÂCHEFER

MUTUALISER...

NOTRE MISSION

Le Smédar valorise les déchets des 610 000 habitants de son territoire dans les meilleures conditions économiques et environnementales du moment.

LA COOPÉRATION AU SERVICE DE 160 COMMUNES

Le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen regroupe cinq établissements publics de coopération intercommunale, ce qui représente un total de 610 000 habitants.

Recyclage, compostage, valorisation énergétique... Depuis près de vingt ans, le Smédar agit sur son territoire pour mettre en œuvre son schéma global de valorisation, au service de ses adhérents, des collectivités et des entreprises clientes.

VALORISATION MATIÈRE :
44 805 TONNES TRIÉES (9,9 %)

VALORISATION AGRONOMIQUE :
65 418 TONNES COMPOSTÉES (11,1 %)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE :
323 530 TONNES INCINÉRÉES (71,3 %)

OBJECTIF : 100 % DE DÉCHETS VALORISÉS

En 2018, ce sont précisément 453 450 T de déchets qui ont été réceptionnés par le Smédar au sein de ses installations de traitement.

LE TAUX DE VALORISATION GLOBAL A ATTEINT :

95,7 %

DES ÉQUIPEMENTS HIGH TECH

Toujours avec une pointe d'avance, le Smédar construit, aménage et modernise ses installations :

- ➔ **UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE :** nouveau procédé de neutralisation des fumées en 2018
- ➔ **CENTRE DE TRI DES PAPIERS ET EMBALLAGES :** process modernisé fin 2016
- ➔ **UNITÉ DE LOGISTIQUE ET DE MAINTENANCE :** 15 000 litres de carburants économisés grâce à un additif ajouté dans les cuves à gasoil en 2018.
- ➔ **UNITÉ DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS :** remorque entièrement reconditionnée pour le transfert des incinérables en 2018
- ➔ **PLATEFORMES DE COMPOSTAGE :** nouvelle ensacheuse prévue pour 2020
- ➔ **QUAIS DE TRANSFERT :** lancement d'un marché de construction d'un nouveau quai à Rouxmesnil-Bouteilles



VALENSEINE : UNE SEM POUR OPTIMISER DES APPORTS

Créée en 2004 par le Smédar qui en est l'actionnaire majoritaire, Valenseine est une Société d'économie mixte (SEM), adhérente à la fédération des Entreprises Publiques Locales. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 8 720 309 € H.T. en 2018.

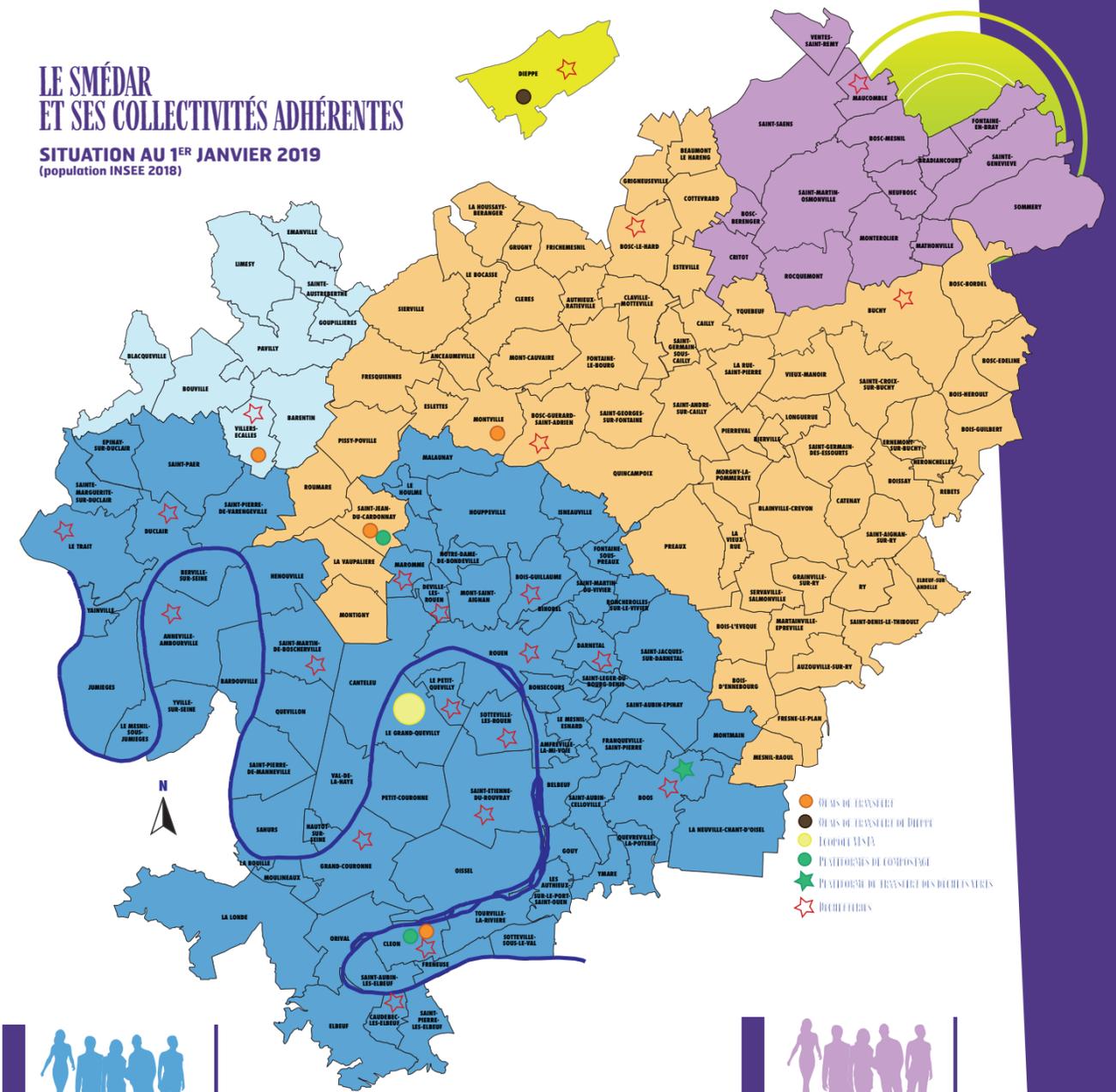
Par convention avec le Syndicat, cette SEM est chargée de l'optimisation des apports dans les différents équipements du Smédar, notamment des déchets incinérables à l'unité de valorisation énergétique Vesta. Le Smédar a également confié à Valenseine la commercialisation du compost et du bois-énergie, produits sur les plateformes de traitement de déchets verts et du mâchefer issu de l'incinération.

L'entreprise est titulaire des marchés publics de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération Seine-Eure, du Sygom de Rouen, Petit-Couronne (incinérables et déchets verts) et Sotteville-lès-Rouen. Pour les déchets recyclables, Valenseine est titulaire des marchés conclus en 2018 avec le SYGOM et la Communauté de Communes des 4 rivières. En plus de ses activités commerciales, Valenseine peut être missionnée par le Smédar pour la création et l'exploitation d'activités industrielles.

EN 2018, LES RECETTES APPORTÉES PAR VALENSEINE AU SMÉDAR SE SONT ÉLEVÉES À **7 555 066 € HT.**

LE SMÉDAR ET SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2019 (population INSEE 2018)



MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
71 communes,
489 923 habitants

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER-CAUX-VEXIN
64 communes,
53 701 habitants

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRAY-EAUVY
15 communes,
8 984 habitants

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE
9 communes,
24 958 habitants

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIEPPE-MARITIME (VILLE DE DIEPPE),
30 086 habitants

AMÉLIORER...

LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Améliorer la sécurité et l'empreinte écologique de ses équipements, tout en préservant la santé et le bien-être de ses agents, c'est l'enjeu de la politique sécurité-environnement du Smédar.

LES 4 AXES DE DÉVELOPPEMENT

Dans l'objectif de reconduire la certification ISO 14 001 jusqu'en 2022 pour l'écopôle VESTA et le site de Saint-Jean-du-Cardonnay, la nouvelle politique "sécurité-environnement" s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- ➔ Améliorer la valorisation des déchets sur les sites
- ➔ Optimiser les consommations pour préserver les ressources naturelles
- ➔ Se préparer aux situations d'urgence
- ➔ Réduire le nombre d'accidents du travail liés aux chutes et heurts



DÉMARCHE CULTURE SÉCURITÉ : LES 10 RÈGLES D'OR

Destinées à réduire les risques, 10 règles d'or ont été définies. Le personnel est mis à contribution lors de groupes de travail pendant lesquels chaque règle d'or est décryptée, illustrée, pour ensuite être présentée à

l'ensemble des agents de manière à ce que chacun puisse se sentir concerné.

D'autre part, un programme d'actions a été co-construit avec les agents de tous les services afin d'améliorer les conditions de travail. Un certain nombre d'actions ont été mises en place en 2018.

VOICI LES PLUS NOTABLES :

 AGENTS DE MAINTENANCE
ÉTUDE ERGONOMIQUE ET ÉVALUATION DES ACTIVITÉS ET POSTURES

 AGENTS DE TRI
CARTOGRAPHIE SONORE ET PROTECTIONS AUDITIVES DÉPLOYÉES

 TOUS LES AGENTS
MISE EN PLACE D'UN AUDIT "QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL"



DU BICARBONATE POUR ÉPURER LES FUMÉES DE VESTA

Un nouveau dispositif de traitement des fumées a été mis en place. La chaux utilisée pour la neutralisation des fumées a été remplacée par du bicarbonate de sodium. Moins dangereux à manipuler pour les opérateurs et non consommateur d'eau, le système est également plus efficace pour traiter les acides contenus dans les fumées issues de la combustion dans les fours.

Autre avantage : le système diminue d'au moins 30 % la production de résidus d'épuration des fumées et permettra au Smédar de réduire les coûts de stockage dans les installations de classe 1.

Parmi les pistes d'innovation environnementale figure une expérimentation qui consiste à la récupération de la fraction saline de ces résidus. La saumure ainsi soutirée est rejetée dans le port de Dunkerque pour améliorer la flottaison des bateaux.

Le Smédar s'investit ainsi pour avoir toujours une longueur d'avance sur les progrès scientifiques qui visent à préserver l'environnement.

LE SMÉDAR ENGAGÉ DANS LA COP 21 LOCAL DE LA MÉTROPOLÉ ROUEN-NORMANDIE

COP 21
JE M'ENGAGE!
POUR LE CLIMAT


métropole
ROUEN-NORMANDIE

Pour réduire son impact écologique, le Smédar a lancé une "stratégie-environnement". Cet engagement se concrétisera en 2019 et 2020 par la réalisation d'une cartographie professionnelle évaluant l'impact de chaque activité, le but étant d'identifier des leviers d'amélioration.



RÉDUIRE...

GRÂCE AU ZÉRO GASPILLAGE

Le projet “Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage” est mis en œuvre avec les adhérents, partenaires et acteurs de terrain. C’est un ensemble d’actions menées sur un même territoire pour atteindre un objectif commun de réduction des déchets de 10 % entre 2010 et 2020.



Signée en juin 2017 et mise en œuvre à partir de 2018, une convention d’objectifs appelée CODEC (Contrat d’Objectifs Déchets Économie Circulaire) s’est construit autour des axes suivants :

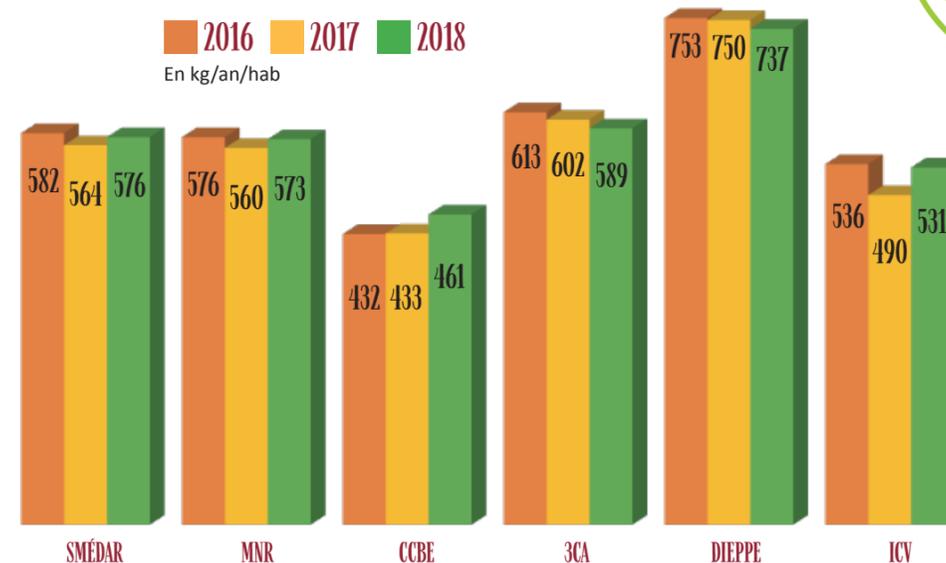


ACTIONS À DÉVELOPPER EN 2019 ET 2020

- ➔ Création d’un espace web de troc-échange de matériaux pour les professionnels du bâtiment
- ➔ Promotion de la “boîte à emporter les restes” auprès des restaurateurs
- ➔ Suivi de familles “zéro déchet”
- ➔ Audits dans les entreprises pour améliorer la prévention et la gestion des déchets d’activités économiques

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS PAR HABITANT

Alors que l’an passé, une baisse de 3,10 % de la production de déchets avait été observée, l’année 2018 est marquée par une légère hausse de 2,23 % par rapport à 2017. Dans le détail, cela concerne plus particulièrement les déchets recyclables (+3,81 %), les déchets verts (+4,20 %) et les déchets apportés en déchetterie (+3,44 %).



LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, UN ENJEU PRIORITAIRE

Les diagnostics dans les cantines scolaires se poursuivent. Enquêtes auprès des convives, pesées des restes, étude de l’environnement dans lequel les élèves prennent leur repas, chaque diagnostic amène des pistes d’amélioration différentes.

De la baisse des quantités servies dans chaque assiette à la table de dons pour les fruits et fromages non consommés, en passant par la diminution de cinq à quatre composantes par repas, toutes les propositions sont étudiées.



INFORMER SUR LES BONNES PRATIQUES

En 2018, deux suppléments au *Détri’Astuces*, le journal du Smédar, ont été diffusés à l’ensemble des habitants. Dans le premier, le sujet central portait sur les efforts entrepris dans la grande distribution pour limiter le gaspillage alimentaire. Le numéro de juin présentait des initiatives locales lancées en faveur du réemploi, pour inciter les habitants à se tourner vers la réparation plutôt que vers l’achat neuf.





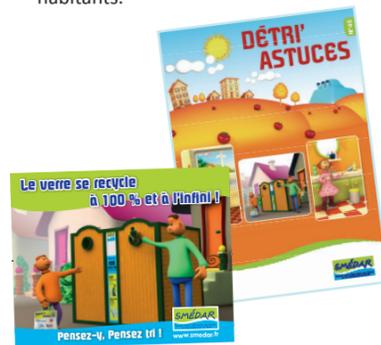
COMMUNIQUER...

POUR MIEUX TRIER

Améliorer le tri des déchets tout en réduisant leur production restent les deux objectifs principaux de la politique de communication du Smédar.
Tournée essentiellement vers les habitants, l'information déployée est destinée également aux collectivités, aux institutions et aux entreprises.

SUPPORTS D'INFORMATION DIVERSIFIÉS

- Détri'Astuces, lettre d'information distribuée trois fois par an dans les boîtes aux lettres, auprès des 270 000 foyers du périmètre du Smédar (cinq éditions soit une par collectivité adhérente) ;
- Campagnes d'affichage : sur les bus de l'agglomération de Rouen, sur les camions de collecte des déchets de Dieppe. La diffusion des affiches est également relayée par les 160 mairies ;
- Communication digitale : sites web, réseaux sociaux, site de géolocalisation des points de collecte mesdechets.smedar.fr, chaîne YouTube
- Spots radio sur les ondes d'NRJ, Chérie FM et Nostalgie ;
- Articles dans la presse écrite, interviews sur les radios ;
- Édition de plaquettes et de guides distribués lors des manifestations ;
- Courriers personnalisés accompagnés d'un guide de tri pour les nouveaux habitants.



ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

979 ACTIONS - 45 112 CONTACTS

	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE CONTACTS
ANIMATIONS "JEUNE PUBLIC" (SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS)	620	18 302
ANIMATIONS AUPRÈS D'ASSOCIATIONS, DE PUBLICS RELAIS, D'ORGANISMES DE FORMATION OU D'ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS, SUR LES MARCHÉS...	47	1 681
ACTIONS EN RESTAURANT SCOLAIRE	7	1 620
JOURNÉES DE "PORTE À PORTE" (ENTRETIENS À DOMICILE AUPRÈS DES HABITANTS)	63	1 909
VISITES D'ÉQUIPEMENTS (CENTRE DE TRI ET UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE)	187	4 296
MANIFESTATIONS, STANDS D'INFORMATION	55	17 304



LES ÉLUS DE LA COMCOM DE BRAY-ÉAUVY EN VISITE

Les nouveaux interlocuteurs (élus et techniciens) sont venus découvrir le Centre de tri et l'Unité de Valorisation Énergétique.



THÉÂTRE FORUM DANS LES ÉCOLES

Les élèves montent sur scène pour apprendre à trier leurs déchets. Ils sont invités à trouver des solutions pour mieux les gérer.



LE TRI À LA PLAGE

En plus des animations menées en été dans le cadre de Rouen sur Mer, le Smédar a aidé les organisateurs à mettre en place le tri des déchets.



EN PLEIN CŒUR DE ROUEN

Animation "pressage de pommes à l'ancienne" pour susciter la curiosité et aborder la question de la réduction des déchets.



500 ÉLÈVES MASQUÉS, ROIS DE LA RÉCUP !

Lors de la clôture des projets scolaires, les enfants ont apporté leurs créations inspirées par les actions menées sur le gaspillage alimentaire.



JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LES BIO-DÉCHETS

Organisée conjointement par l'ADEME, la région Normandie et le Smédar, cette rencontre a réuni une trentaine d'élus et techniciens.



POSTER GÉANT À COLORIER

A l'occasion du festival du Livre de Jeunesse, des centaines d'enfants sont venus mettre en couleur les éco-gestes présentés sur la fresque.



DÉCO'RÉCUP ET HOME STAGING

A l'occasion du salon Maison Déco, une architecte designer apportait des conseils en home staging et des ateliers créatifs étaient proposés.



AFFINER...

GRÂCE AU CENTRE DE TRI

Avec une cadence de traitement de plus de 12 tonnes à l'heure, le centre de tri des papiers et des emballages est un équipement ultra performant, modernisé fin 2016.

TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES SE TRIENT

Pour la seconde année consécutive, l'équipement dédié au tri des déchets en vue de leur recyclage a réceptionné un tonnage impressionnant. 31 515,22 tonnes ont ainsi été affinées. Accompagnée par une communication intensive, l'extension des consignes de tri a permis de récupérer davantage d'emballages. Chaque habitant a trié en moyenne 69,08 kg de papiers et d'emballages, un chiffre en augmentation de 3,81 % par rapport à l'année précédente.

ENTRE 2016 ET 2018



DE DÉCHETS TRIÉS
PAR LES HABITANTS

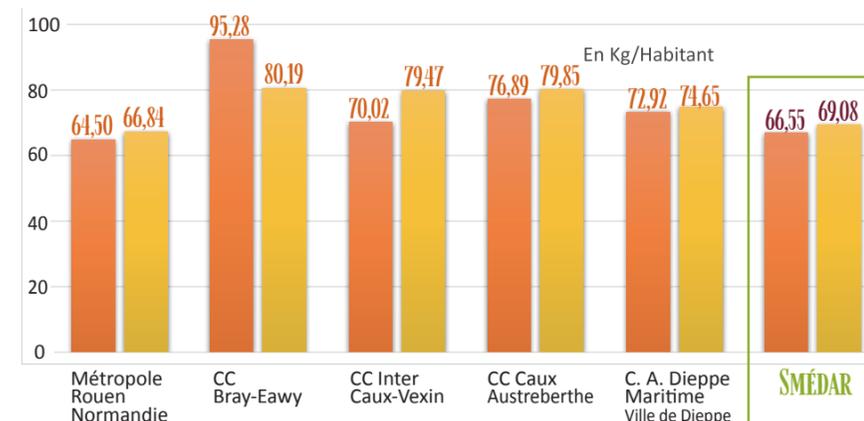
3 804 TONNES EN PROVENANCE DE COLLECTIVITÉS "CLIENTES"

La SEM Valenseine (voir page 6) a remporté en 2018 un marché pour le traitement des déchets issus de la collecte sélective du SYGOM de l'Eure et de la Communauté de Communes des 4 rivières. Cet apport complémentaire permet d'optimiser le fonctionnement du centre de tri et a rapporté 576 298 € HT au Smédar.



QUANTITÉS DE DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS* PAR COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE

2017 2018



* Emballages, papiers, cartons et verre

EN 2018

+3,81 %



RÉVEIL MUSCULAIRE POUR LES AGENTS

Soucieux du bien-être et de la santé de ses trieurs, le Smédar a mis en place des séances d'échauffements de 10/15 minutes avant la prise de poste, encadrées dans un premier temps par un coach sportif puis par des agents référents et volontaires. Ce réveil musculaire a pour but de réduire les risques d'accidents bénins et l'usure physique liés à la posture : claquages, courbatures, fatigue...



DÉPENSES - 7 416 K€

Charges de transport :	417 K€
Charges de traitement ⁽¹⁾ :	4 224 K€
Charges fonctionnelles ⁽²⁾ :	1 778 K€
Charges de financement :	997 K€

DÉCHETS RECYCLABLES (VERRE INCLUS)

TONNAGES TRAITÉS : 45 622 TONNES

COÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES) : 163 €

RECETTES - 7 668 K€

Traitement :	106 K€
Ventes/Valorisation :	2 141 K€
Soutiens des éco-organismes :	5 213 K€
Recettes diverses :	208 K€

⁽¹⁾ Tri et affinage

⁽²⁾ Structure, maintenance, sécurité, communication

RECYCLER...

LES EMBALLAGES POUR UNE SECONDE VIE

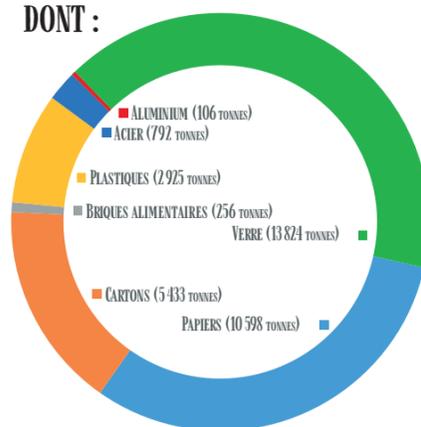
LE RECYCLAGE DES PAPIERS ET EMBALLAGES PERMET DE PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES.

C'est également une source de revenus, grâce à la vente des matériaux et aux soutiens financiers des éco-organismes.

QUANTITES DE DECHETS ENVOYÉES DANS LES FILIERES DE RECYCLAGE

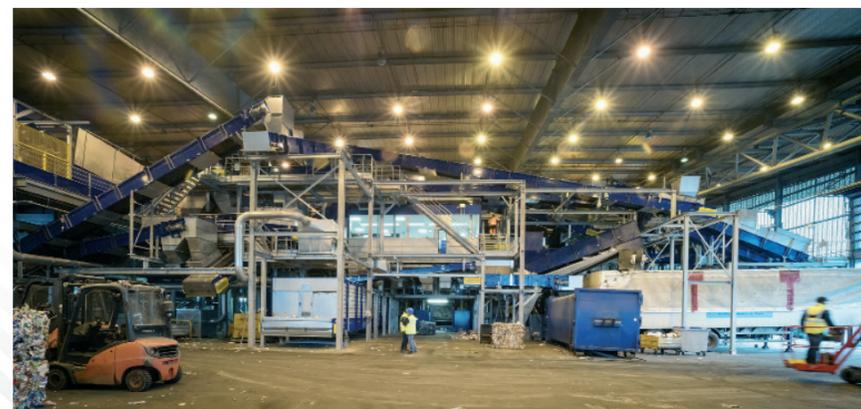
33 935 TONNES
DE DÉCHETS RECYCLÉS EN 2018

DONT :



LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

- ➔ PAPIERS : UPM Kymmene - Chapelle Darblay (Grand-Couronne - 76)
- ➔ CARTON : Paprec (Paris - 75)
- ➔ BRIQUES ALIMENTAIRES : Revipac (Hondouville - 27)
- ➔ ACIER ET ALUMINIUM : Veolia (Rouen - 76)
- ➔ PLASTIQUES ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES : Valorplast (Puteaux - 92)
- ➔ VERRE : Sibelco (Saint-Vigor-d'Ymonville - 76)



LES SOUTIENS CITÉO

Signé en 2017 entre le Smédar et la société agréée CITEO pour une durée de cinq ans (2018-2022), le barème F se substitue au précédent. CITEO est né en 2017 de la fusion des anciens éco-organismes agréés Éco-Emballages et ÉcoFolio. Il fonctionne sur le principe de la "REP", Responsabilité Élargie du Producteur. Ce contrat a permis au Smédar de bénéficier sur le budget 2018 de soutiens financiers importants (près de 3,5 millions d'euros et 466 502 € pour la filière "papiers"). Additionnés aux recettes de la vente des matériaux, l'ensemble a compensé les charges de transport et de traitement au centre de tri, ainsi que les charges fonctionnelles affectées à ce centre de coûts.



LES SOUTIENS CITÉO

	SCS (€ H.T.)	SPR (€ H.T.)	TOTAL (€ H.T.)
Acier (dont acier issu des mâchefers)	112 606,39	8 422,96	121 029,35
Aluminium (dont aluminium issu des mâchefers)	66 900,24	7 272,79	74 173,03
Cartons	745 450,50	127 854,88	873 305,38
Briques alimentaires	76 782,00	13 169,16	89 951,16
Plastiques	1 930 480,20	259 295,23	2 189 775,43
Verre	96 770,66	16 597,48	113 368,14
TOTAL	3 028 989,99	432 612,50	3 461 602,49

(SCS = Soutiens aux Collectes Sélectives / SPR = Soutien à la Performance de Recyclage). Les montants indiqués dans ce tableau sont provisoires. Ils sont fournis à titre indicatif, dans l'attente du décompte définitif réalisé par CITEO.

Un café...
et au tri !

Nous sommes
100 % recyclables !



COMPOSTER...

SUR LES PLATEFORMES

Produit de qualité, le compost du Smédar est un amendement organique idéal pour toutes plantations. Plus de 15 000 tonnes sont obtenues chaque année suite aux différentes étapes de décomposition.



VALENSEINE, LES DÉCHETS VERTS

		RECETTES HT APPORTÉES PAR VALENSEINE AU SMÉDAR
Apports de déchets verts (Secteur professionnel)	2 925 tonnes	109 829 €
Vente de sacs de 50 litres de compost	9 617 sacs	20 869 €
Vente de compost en vrac 10, 25, 30 mm	19 940 tonnes	37 088 €
Commercialisation du "bois-énergie"	364 tonnes	3 327 €

EN 2018

65 448 TONNES

DE DÉCHETS VERTS RÉCEPTIONNÉS

TROIS SITES EN ACTIVITÉ



LES DÉCHETS VERTS RÉCEPTIONNÉS (en tonnes)

	2017	2018	ÉVOLUTION
Déchets verts des habitants (porte à porte)	30 355	32 529	+ 7,16 %
Déchets verts apportés en déchetterie	25 715	25 548	- 0,65 %
Déchets des services techniques municipaux	4 567	4 488	- 1,75 %
Déchets des entreprises et associations	3 076	2 781	- 9,55 %
Tontes de gazon collectées en déchetterie*	106	102	- 4,66 %
TOTAL	63 819	65 448	+ 2,55 %

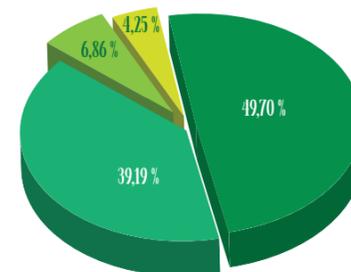
* filière méthanate



Qu'ils soient collectés en déchetteries ou en porte-à-porte, les déchets verts sont acheminés vers les plateformes de compostage. Mission assurée par le Smédar depuis sa création, le compostage à grande échelle permet de produire d'importantes quantités de compost, ensuite revendues aux professionnels ou aux particuliers.



REPARTITION DES APPORTS



- Collecte en porte à porte : 32 529 tonnes
- Déchetteries (gazon inclus) : 25 650 tonnes
- Services techniques municipaux : 4 488 tonnes
- Entreprises et associations : 2 781 tonnes

UN COMPOST VERT NFU 44-051

Le compost produit sur les plateformes est certifié conforme à la norme NFU 44-051. C'est un produit naturel issu de la décomposition de résidus d'origine végétale : gazons, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, branches courtes, déchets floraux, massifs...

Il permet notamment d'augmenter les réserves en eau grâce à une meilleure porosité et agit comme un fertilisant pour toutes les plantations.

A long terme, il stabilise la structure du sol, qui est ainsi décompacté, aéré et mieux drainé.

Celui-ci est commercialisé par Valenseine auprès des professionnels et des particuliers.



DÉPENSES - 3 709 K€

Charges de transport :	1 010 K€
Charges de traitement ⁽¹⁾ :	707 K€
Charges fonctionnelles ⁽²⁾ :	1 443 K€
Charges de financement :	549 K€

DÉCHETS VERTS

TONNAGES TRAITÉS : 65 448 TONNES
CÔÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES) : 57 €

RECETTES - 3 412 K€

Traitement :	2 983 K€
Ventes/Valorisation :	135 K€
Recettes diverses :	294 K€

⁽¹⁾ Compostage

⁽²⁾ Structure, maintenance, sécurité, communication

MATÉRIEL RENOUVELÉ



Un nouvel engin a été acquis en 2019 sur le quai de Cléon. M314 F... c'est le nom de cette pelle qui est équipée d'une cabine pressurisée garantissant au conducteur un air filtré de toute impureté.

Elle est utilisée pour alimenter le broyeur du site en déchets verts et pour trier les déchets reçus en transfert (encombrant et ferraille). Elle sert aussi à charger les semi-remorques des différents flux de déchets à diriger vers les exutoires de traitement finaux.



INCINÉRER...

À L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Figure emblématique de l'écopôle VESTA du Smédar, l'unité de valorisation énergétique (UVE) traite les ordures ménagères de ses collectivités adhérentes ou clientes et également des déchets d'activités économiques et des déchets d'activités de soins.

EN 2018

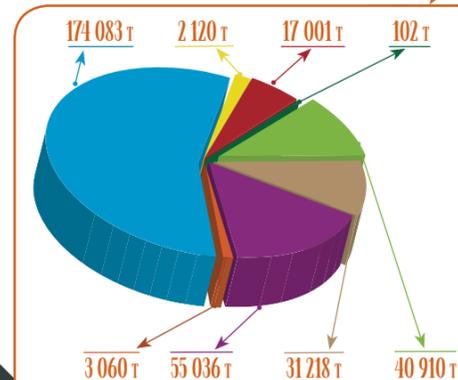
323 530 TONNES



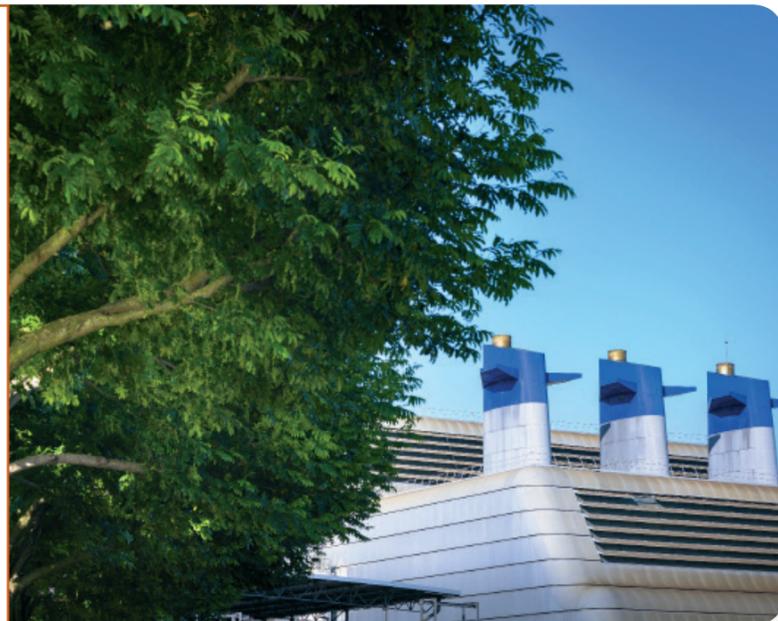
DE DÉCHETS INCINÉRÉS

NOUVEAU MARCHÉ D'EXPLOITATION

Renouvelé en 2018, le marché d'exploitation de l'UVE a été attribué à la Société Normandie de Valorisation Énergétique (groupe Veolia) pour une durée de six ans et demi. Celui-ci donne l'opportunité de réviser tous les paramètres d'exploitation afin d'optimiser la performance globale de l'usine. La finalité est d'accroître l'efficacité énergétique, qu'il s'agisse de la production électrique ou de la fourniture d'énergie thermique au réseau de chaleur Vésuve.



- Ordures ménagères des habitants du périmètre du Smédar (53,81 %)
- Déchets des services techniques municipaux (0,66 %)
- Tout-venant incinérable de déchetteries (5,25 %)
- Déchets des associations (0,03 %)
- UTE, refus de tri (12,64 %)
- Ordures ménagères des collectivités clientes (via Valenseine) (9,65 %)
- Déchets industriels banals (via Valenseine) (17,01 %)
- Déchets d'activités de soins (via Valenseine) (12,64 %)



REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE DIOXINES ET FURANES (EN NG I-TEQ/Nw)

LIGNE 1		LIGNE 2		LIGNE 3		SEUIL (**)
1 ^{RE} CAMPAGNE	2 ^E CAMPAGNE	1 ^{RE} CAMPAGNE	2 ^E CAMPAGNE	1 ^{RE} CAMPAGNE	2 ^E CAMPAGNE	
0,00083	0,0062	0,001	0,0122	0,00081	0,0007	0,1000

(**) : Seuil fixé par l'arrêté préfectoral du 06/06/2013 concernant la DAE de Vesta

DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES CONTROLÉS

L'usine étant certifiée ISO 14001, tout est fait pour minimiser l'empreinte écologique de son activité, et notamment pour réduire considérablement les polluants présents dans l'atmosphère, grâce à un procédé d'épuration performant. Poussières, gaz acides, oxydes d'azote, dioxines et furannes, tout est contrôlé en sortie de cheminées.



DÉPENSES - 35 902 K€

Charges de transport :	1 889 K€
Charges de traitement ⁽¹⁾ :	19 733 K€
Charges fonctionnelles ⁽²⁾ :	5 534 K€
Charges de financement :	8 746 K€



RECETTES - 39 725 K€

Traitement :	27 626 K€
Ventes/Valorisation :	7 722 K€
Soutiens des éco-organismes :	1 085 K€
Recettes diverses :	3 292 K€

⁽¹⁾ Incinération

⁽²⁾ Structure, maintenance, sécurité, communication

VALORISER...

EN MÂCHEFER ET EN ÉNERGIE

À l'issue de l'incinération, deux produits sont valorisés : le mâchefer et la vapeur d'eau qui servira à produire de l'énergie électrique et thermique.

LE MÂCHEFER POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Ces résidus solides récupérés en sortie de fours sont stockés dans une fosse interne à l'usine, puis envoyés vers l'unité de traitement des mâchefers. Les métaux ferreux et non-ferreux sont extraits, ainsi que les imbrûlés afin d'assurer une granulométrie homogène du mâchefer (entre 0 et 40 mm), revendu en tant que remblai ou sous-couche routière après analyse environnementale.



QUANTITÉ DE MÉTAUX VALORISÉS EN 2018 (EN TONNES)

MÉTAUX FERREUX ISSUS DE L'INCINÉRATION	MÉTAUX NON FERREUX ISSUS DE L'INCINÉRATION	FERRAILLES COLLECTÉES EN DÉCHETTERIE	TOTAL
5 629,15	347,47	4 653,06	10 629,68

EN 2018

71 231 TONNES

DE MÂCHEFER VENDU

EN 2018

85 467 MWTH

PRODUITS PAR LE RÉSEAU CHALEUR

CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU RÉSEAU DE CHALEUR

Le budget du réseau de chaleur est destiné à rendre compte de tous les mouvements financiers et comptables liés à sa construction et à son exploitation. Il couvre la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 puisqu'au 1^{er} juillet, son exploitation relève désormais de la compétence de la Métropole Rouen Normandie.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

	RÉALISÉ
Recettes	15 123 191 €
Dépenses	14 608 584 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	514 607 €
Résultat antérieur	/
RÉSULTAT FINAL	514 607 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

	RÉALISÉ
Recettes	10 933 171 €
Dépenses	10 481 185 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	451 986 €
Résultat antérieur	-206 506 €
RÉSULTAT FINAL	245 480 €

RÉSULTAT GLOBAL 760 087 €

ÉLECTRICITÉ ET CHALEUR : DES ATOUTS POUR L'ÉCONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT

Source de revenus permettant de rentabiliser les investissements et le fonctionnement de l'UVE, la production d'énergie apporte une valeur ajoutée à l'incinération.

La turbine, d'une puissance de 32 MEGAWATTS, a produit 153 063 MWh d'ÉLECTRICITÉ

l'équivalent d'une CONSOMMATION DE 100 000 HABITANTS.

Près de 10 000 logements, soit 30 000 habitants, sont également chauffés, chaque année, grâce à l'incinération des déchets non recyclables. Le réseau appelé VESUVE est opérationnel depuis 2013. Situés sur les communes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly, les logements et les équipements collectifs qui y sont raccordés bénéficient d'une énergie renouvelable, qui remplace le fioul ou le gaz.



NOUVEAUTÉS 2018

Depuis 1^{er} juillet, la Métropole Rouen Normandie assure la gestion du réseau de chaleur VESUVE (distribution et commercialisation). Le Smédar conserve néanmoins l'activité de production de chaleur. Ce transfert de missions intervient dans le cadre de la législation relative aux compétences obligatoires des métropoles.

En revanche, la vente d'électricité est désormais sous la responsabilité directe du Smédar. Cela est lié au nouveau marché d'exploitation. D'autre part, les opérations de transport et de traitement des cendres et résidus d'épuration des fumées sont désormais prises en charge par le Smédar.

TRIER...

LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES

Points de départ de multiples filières de valorisation, les 22 déchetteries implantées sur le territoire du Smédar collectent des déchets variés dont le devenir est du ressort du Smédar : encombrants, déchets verts, gravats, ferrailles, déchets chimiques...

AMÉNAGER POUR MIEUX TRIER

Le Smédar dispose de 320 bennes de déchetteries, dont les volumes oscillent entre 12 et 40 m³. En complément de ces bennes "classiques", les déchetteries aménagent les espaces pour accueillir les déchets relevant d'une Responsabilité Élargie du Producteur (voir ci-contre).

Pour ces déchets, le Smédar contractualise directement avec l'éco-organisme chargé de l'enlèvement ou bien c'est la collectivité adhérente, responsable de la collecte et donc de la déchetterie, qui conserve la gestion du contrat en question.

LES FILIÈRES REP PRÉSENTES EN DÉCHETTERIE

-  PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES
Corepile
-  PNEUMATIQUES
Aliapur
-  DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
Eco-Systèmes et Recylum pour les lampes
-  TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES
Eco-TLC
-  MEUBLES, DÉCHETS D'AMEUBLEMENT
Eco-mobilier
-  DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES
Eco-DDS

APPAREILS ÉLECTRIQUES : DE NOUVEAUX DÉCHETS ACCEPTÉS

Depuis le 15 août 2018, les habitants peuvent déposer en déchetterie

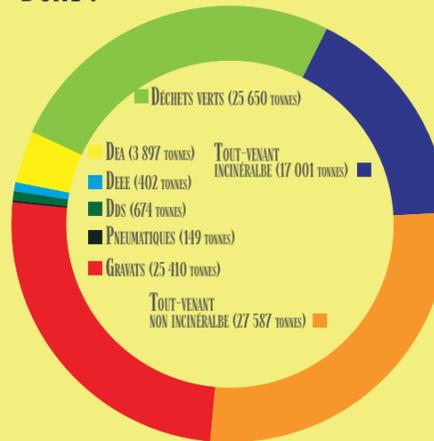
- ➔ Les groupes électrogènes
- ➔ Les pièces détachées issues d'un équipement électrique/électronique
- ➔ Les cartouches d'impression
- ➔ Les luminaires
- ➔ Le matériel électrique (par exemple : les prises et interrupteurs)
- ➔ Les objets connectés



100 770 TONNES

D'APPORTS EN DÉCHETTERIES EN 2018

DONT :



DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DE NOUVELLES FILIÈRES DANS LES CARTONS DU MINISTÈRE

Le projet de loi présenté en juillet 2019 par le ministère de l'écologie et de la transition solidaire prévoit la création de nouvelles filières "REP" (responsabilité élargie du producteur). Seraient concernés les déchets suivants : les jouets, les articles de bricolage, de sport et de jardinerie, les huiles minérales, et à l'horizon 2022 les lingettes et les véhicules hors d'usage ainsi que les déchets du Bâtiment.



DÉPENSES - 338 K€

Charges de transport :	43 K€
Charges de traitement ⁽¹⁾ :	282 K€
Charges fonctionnelles ⁽²⁾ :	10 K€
Charges de financement :	3 K€

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

TONNAGES TRAITÉS : 853* TONNES
CÔÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES) : 396 €

RECETTES - 433 K€

Traitement :	397 K€
Ventes/Valorisation :	3 K€
Soutiens des éco-organismes :	33 K€
Recettes diverses :	/

* Hors batteries, plus amiante (236 tonnes)
⁽¹⁾ Valorisation matière
⁽²⁾ Structure, maintenance, sécurité, communication

VALENSEINE, LES APPORTS DE GRAVATS ET DE DÉCHETS NON INCINÉRABLES

QUANTITÉ	RECETTES APPORTÉES AU SMÉDAR PAR VALENSEINE
849 Tonnes	65 261 € HT

DÉPENSES - 629 K€

Charges de transport :	452 K€
Charges de traitement ⁽¹⁾ :	42 K€
Charges fonctionnelles ⁽²⁾ :	130 K€
Charges de financement :	5 K€

GRAVATS

TONNAGES TRAITÉS : 25 410* TONNES
CÔÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES) : 25 €

RECETTES - 518 K€

Traitement :	518 K€
Ventes/Valorisation :	/
Soutiens des éco-organismes :	/
Recettes diverses :	/

* Y compris gravats des services techniques, des entreprises et des associations
⁽¹⁾ Stockage
⁽²⁾ Structure, maintenance, sécurité, communication

TRANSPORTER...

DEPUIS LES QUAIS DE TRANSFERT

Maillon essentiel de la chaîne logistique pour l'acheminement des déchets vers les unités de valorisation, les quais de transfert regroupent les collectes de déchets des secteurs les plus éloignés.

OPTIMISER LES COÛTS ET LES TRANSPORTS

L'organisation "collecte-transport-traitement", passe par des quais de transfert, exploités par le Smédar. Il en existe cinq sur le périmètre du Smédar : Villers-Ecalles, Montville, Cléon, Boos et Saint-Jean-du-Cardonnay. La construction d'un sixième quai implanté dans le secteur de Dieppe est toujours à l'étude. En attendant, les déchets transitent par un quai privé.

Situés dans des secteurs stratégiques (communes éloignées, proximité des grands axes de circulation...), ils réceptionnent les déchets apportés par les collecteurs : ordures ménagères, déchets ménagers recyclables, déchets verts et autres incinérables.

Le recours aux quais de transfert comporte de nombreux avantages. Il permet en effet de limiter les coûts de transport pour les collectivités adhérentes au Smédar mais également de réduire le temps d'attente des camions venant décharger au centre de tri et à l'unité de valorisation énergétique.

EN 2018, LE SERVICE TRANSPORT, C'EST :

- ➔ 14 agents (dont 10 chauffeurs).
- ➔ 6 667 rotations en régie (services techniques municipaux et déchetteries)
- ➔ 1 496 rotations au départ des quais de transfert
- ➔ Une flotte de 25 véhicules (camions 26 et 32 tonnes, tracteurs routiers, semi-remorques, etc.)



QUANTITÉ DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS SUR LES QUAIS DE TRANSFERT

	CLÉON	MONTVILLE	ST-JEAN DU CARDONNAY	VILLERS-ÉCALLES	BOOS	DIEPPE (IPODEC)
ORDURES MÉNAGÈRES	19 296	12 637	24	8 902	/	11 848
DÉCHETS RECYCLABLES	6 594 ¹	2 055	9 550 ¹	1 677	/	1 536
DÉCHETS VERTS	12 245 ²	423	37 552 ²	/	9 056	2 745
AUTRES (INCINÉRABLES DES ENTREPRISES, DES SERVICES TECHNIQUES, DES DÉCHETTERIES, GRAVATS, NON INCINÉRABLES.....)	10 347	1 491	7 927	2 804	/	1 370
TOTAL	48 482	16 606	55 053	13 383	9 056	17 499

¹ Verre

² Les tonnages de déchets verts réceptionnés à Saint-Jean-du-Cardonnay et à Cléon sont directement déversés sur les plateformes de compostage.



TROIS NOUVEAUX CAMIONS DE 26 TONNES DESTINÉS AUX ROTATIONS DES BENNES DE 7 DÉCHETTERIES.

Ces camions sont munis d'un système "ampliroll", c'est-à-dire un bras articulé qui permet d'équiper le porteur de différentes bennes. Autre particularité : un bâchage hydraulique automatique. Ainsi, ces nouveaux camions facilitent le travail des chauffeurs tout en évitant les chutes de déchets pendant le transport.



UN NOUVEAU QUAÏ DE TRANSFERT À DIEPPE

Depuis la fermeture en 2016 du quai de transfert de Dieppe, le Smédar travaille activement à la construction d'un nouveau quai pour ce secteur. Une promesse de vente a été signée pour un terrain et les études sont lancées. Un architecte a présenté les premières esquisses et les plans intérieurs. Seront construits un bâtiment dédié au déchargement, au stockage et au rechargement des déchets, une base vie pour les agents travaillant sur le site et un local pour les chauffeurs des camions de collecte.

Les constructions seront constituées d'une structure métallique et d'un bardage en tôle.

Le nouveau quai de transfert devrait être livré au printemps 2021.

DÉPENSES - 6 068 K€

Charges de transport :	1 376 K€
Charges de traitement ⁽¹⁾ :	3 147 K€
Charges fonctionnelles ⁽²⁾ :	823 K€
Charges de financement :	722 K€

DÉCHETS NON INCINÉRABLES

TONNAGES TRAITÉS : 39 775 TONNES
COÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES) : 152 €

RECETTES - 6 733 K€

Traitement :	4 791 K€
Ventes/Valorisation :	1 210 K€
Soutiens des éco-organismes :	544 K€
Recettes diverses :	188 K€

⁽¹⁾ Tri, incinération ou stockage

⁽²⁾ Structure, maintenance, sécurité, communication

DÉPENSES - 5 243 K€

Charges directes ⁽¹⁾ :	3 239 K€
Charges fonctionnelles ⁽²⁾ :	1 977 K€
Charges de financement :	27 K€



RECETTES - 5 254 K€

Redevances :	4 970 K€
Soutiens :	33 K€
Recettes diverses :	251 K€

⁽¹⁾ Marché, régie

⁽²⁾ Structure, maintenance, sécurité, communication



REPRÉSENTER...

PAR LES ÉLUS

Le Smédar est un syndicat mixte. À ce titre, il est administré par un Comité Syndical, composé de 63 membres.

Les conseils municipaux des 160 communes qui composent le périmètre du Smédar nomment des délégués destinés à siéger au sein de la métropole, la communauté d'agglomération ou de la communauté de communes.

Ces membres réunis élisent ensuite les délégués qui vont siéger au sein du Smédar auquel ils ont transféré la compétence de traitement des déchets (tout en conservant la collecte).

Ces élus forment le Comité Syndical du Smédar et élisent parmi eux :

- ➔ Le président,
- ➔ Les 14 vice-présidents,
- ➔ Les 17 membres du Bureau,
- ➔ Les membres des commissions techniques,
- ➔ Les membres de la commission d'appel d'offres.

Élu par ses pairs le 21 mai 2014, Patrice Dupray est le Président du Smédar. Renouvelé à l'occasion des dernières élections, son mandat est d'une durée de six ans.

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS DU SMÉDAR

 PRÉSIDENT PATRICE DUPRAY MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE	1 - ROLAND MARUT MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE FINANCES	2 - ALAIN ROUSSEL MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, SUIVI DE L'UVE ET DU CENTRE DE TRI	3 - ANDRÉ DELESTRE MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU CIBCE SUIVI DES FORMATIONS
4 - JULIEN LAUREAU MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE QUAIS DE TRANSFERT	5 - JEAN-MICHEL BÉREGOVOY MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE SUIVI DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DES CERTIFICATIONS	6 - MARIE-AGNÈS LALLIER MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE SUIVI DU PLAN DÉPARTEMENTAL	
7 - FRANÇOIS LE GALLO MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE SUIVI DES TRAMWAYS	8 - JEAN-PAUL CRESSY MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE RESEAU DE CHAUFFEUR	9 - JEAN-PIERRE CARPENTIER CC INTER-CAUX-VEXIN REDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE	10 - DAVID FONTAINE MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE SUIVI DES RELATIONS AVEC AMORCE ET LE CNR, RELATIONS AVEC L'UNIVERSITÉ DE ROUEN
11 - CHRISTIAN LECERF MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE SUIVI DE LA QUALITÉ ET DE LA FÉLICITÉ DES NÉGOCIÉS, ÉTUDE DU PROJET DE MISE EN BALLETS DES DÉCHETS	12 - PATRICK CHABERT MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE SUIVI DE FONCTIONNEMENT DE L'UVE ET DES ECO-ORGANISMES	13 - MARTIAL OBIN MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE SUIVI DU CONTRAT CITEO ET DE LA COMMISSION DE SUIVI DES SITES	14 - NICOLAS LANGLOIS CA DIEPPE MARITIME COOPÉRATION VILLE DE DIEPPE ET AGGLO DE DIEPPE

LES MEMBRES DU BUREAU

➔ Stéphane BARRÉ	MRN
➔ Isabelle BÉRENGER	MRN
➔ Nicolas BERTRAND	CCBE
➔ Jean-Pierre BREUGNOT	MRN
➔ Sylvain BULARD	CCCA
➔ Emmanuel GOSSE	CCICV
➔ Laurent GRELAUD	MRN
➔ Pascal LE COUSIN	MRN
➔ Jean-Guy LECOUEUX	MRN
➔ Pascal LE NOË	MRN
➔ Stéphane MARTOT	MRN
➔ Christian POISSANT	CCICV
➔ Christine RAMBAUD	MRN
➔ Gilbert RENARD	MRN
➔ Franck ROGER	MRN
➔ Patrick SIMON	MRN
➔ Frédéric WEISZ	CADM

LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ

➔ Benoît ANQUETIN	MRN
➔ Jean-Jacques CROCHEMORE	MRN
➔ Jean-Pierre DARDANNE	MRN
➔ Patrice DESANGLOIS	MRN
➔ Marie-Laure DUFOUR	CADM
➔ Marie-Catherine GAILLARD	CADM
➔ Jean-Pierre GLARAN	MRN
➔ Philippe GUILLIOT	MRN
➔ Ludivine HARAUX-DORMESNIL	MRN
➔ Alain HÉRICHARD	CCICV
➔ Jean-Pierre JAOUEN	MRN
➔ Thierry JOUENNE	MRN
➔ Hélène KLEIN	MRN
➔ Raphaëlle KREBILL	MRN
➔ David LAMIRAY	MRN
➔ Alain LANGLOIS	MRN
➔ Gérard LETAILLEUR	MRN
➔ Noël LEVILLAIN	MRN
➔ Jacques MARUITTE	MRN
➔ Joachim MOYSE	MRN
➔ Jacques NIEL	CCICV
➔ Alain OVIDE	MRN
➔ Danielle PIGNAT	MRN
➔ Annick PLATE	MRN
➔ André ROLLINI	CCICV
➔ Séverine SAMSON	CCCA
➔ Émilien SANCHEZ	MRN
➔ Sylvaine SANTO	MRN
➔ Martine TAILLANDIER	MRN
➔ Prisca THELLIER	MRN
➔ Chantal VERHALLE	CCCA

SITUATION EN FÉVRIER 2019



MRN	Métropole Rouen Normandie
CCBE	Communauté de Communes Bray-Eawy
CCCA	Communauté de Communes Caux-Austreberthe
CCICV	Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin
CADM	Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime



215
emplois

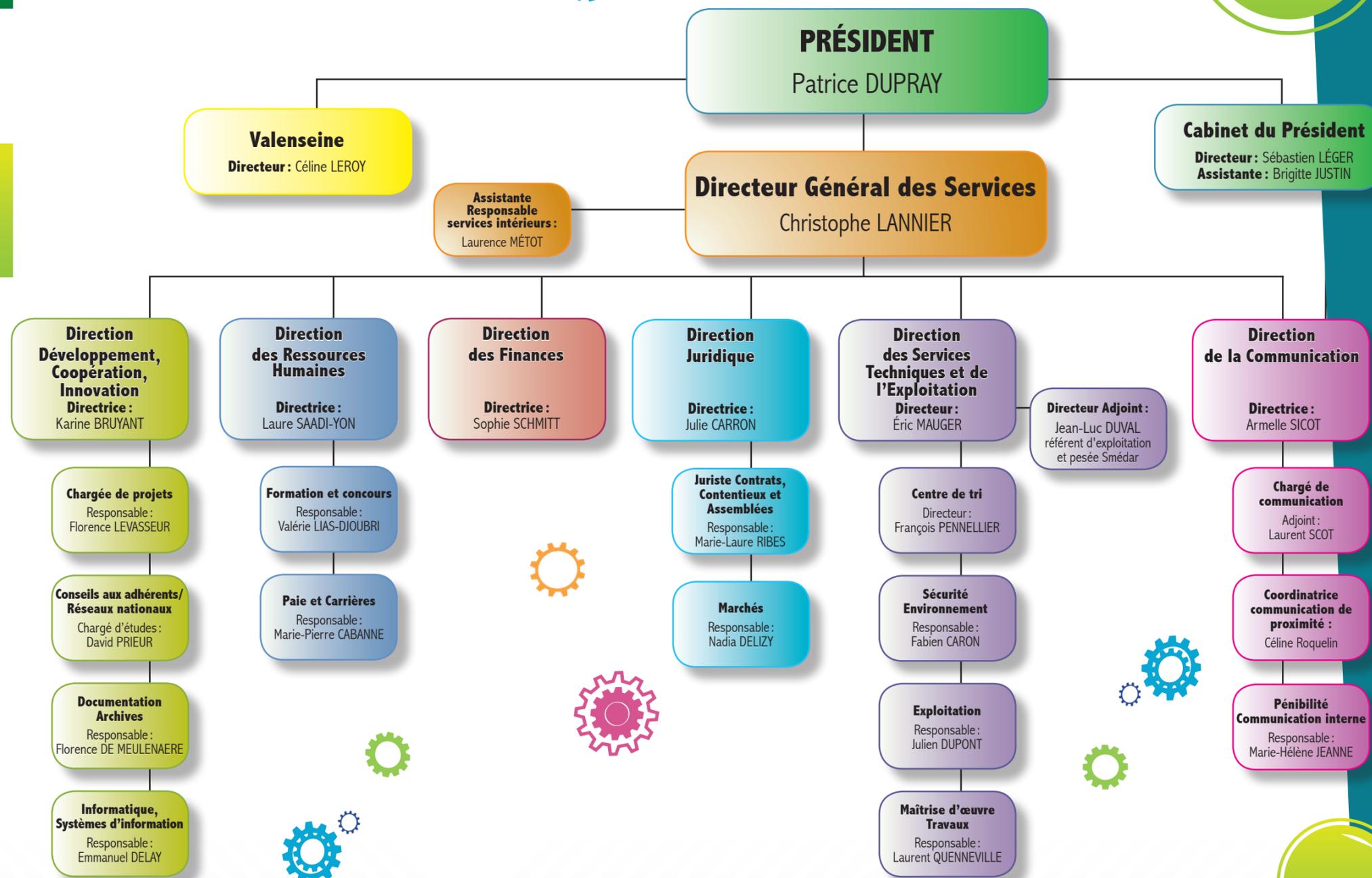
45,2 an
âge moyen

MANAGER

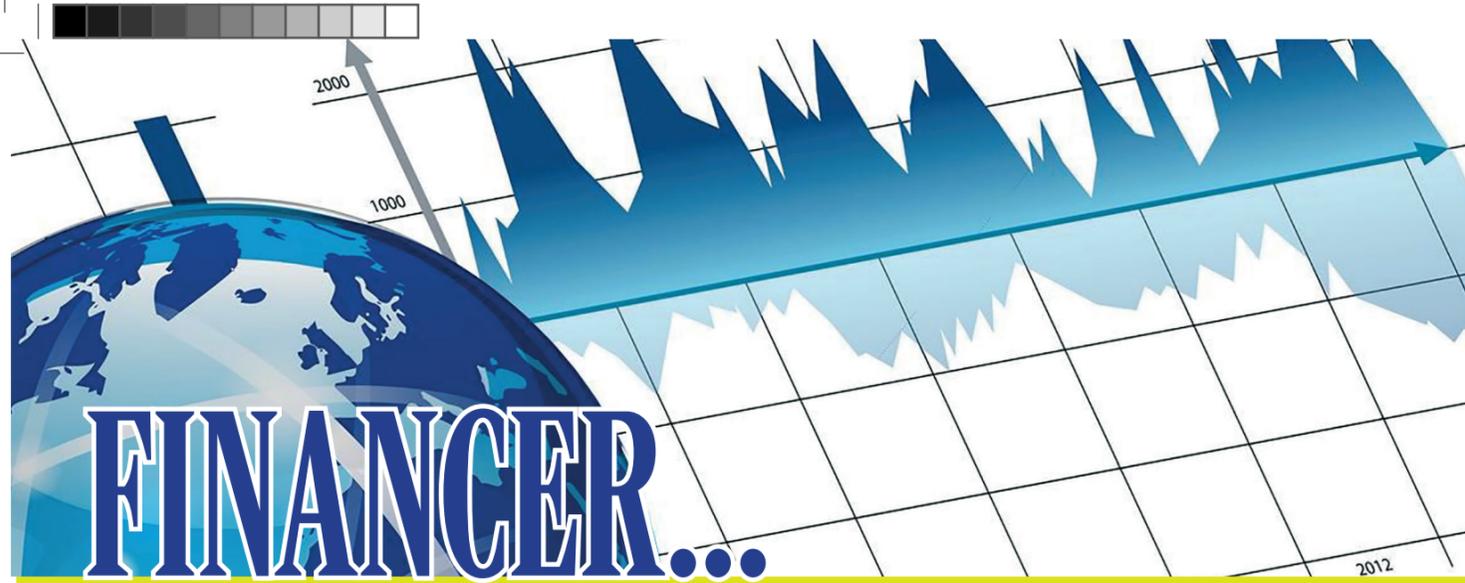
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Le Smédar compte 215 agents territoriaux, chargés de mettre en œuvre le schéma global de valorisation des déchets adopté par les élus de la collectivité.

Les services sont regroupés au sein de six directions, encadrées par le Directeur Général des Services, Christophe Lannier.



SITUATION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019



GRÂCE AUX RECETTES

Le service public de traitement des déchets ménagers est financé en grande partie par les redevances des adhérents du Smédar. Viennent s'ajouter également des recettes liées à la vente des produits issus de la valorisation des déchets.

LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS A RETENIR

La principale information à retenir pour l'année 2018 concerne le renouvellement du marché d'exploitation de l'UVE en date du 1er juillet 2018. Depuis 2001, le Smédar faisait exploiter l'usine d'incinération via un marché d'exploitation (passé pour une durée initiale de 15 ans, puis prolongé 1 fois pour se terminer le 30 juin 2018) avec la SNVE, filiale du groupe Veolia.

Après une nouvelle procédure, le marché d'exploitation pour la période de mi-2018 à fin 2024, soit 6,5 ans, a été réattribué à la SNVE.

Les principales modifications intervenues entre les 2 marchés d'exploitation sont les suivantes :

- ▶ Vente en direct de l'énergie produite (électricité et chaleur)
- ▶ Reprise en direct du traitement des cendres et des REFIOM

Ces modifications ont pour objectif de renforcer la position du Smédar dans les prises de décisions importantes de son activité. Ces décisions se concrétisent par une économie globale estimée à 2M€ en année pleine sur l'ensemble des activités du Smédar.

Attention, tous les montants indiqués dans ce chapitre s'entendent hors taxes.

DÉTAIL DES REDEVANCES DE TRAITEMENT

ORIGINE DES DÉCHETS	MONTANT (K€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT	PART (EN %)
Ordures ménagères, encombrants, déchets verts et gravats des adhérents Smédar (hors déchetteries)	20 005	32,92	53,64
D.A.S., incinérables, non incinérables et gravats des entreprises, via Valenseine	5 242	8,63	14,06
Ordures ménagères extérieures via Valenseine	2 753	4,53	7,38
Déchets ménagers recyclables	0	0	0
Déchets des déchetteries	8 742	14,39	23,44
Incinérables, non-incinérables, déchets verts et gravats des services techniques	552	0,91	1,48
TOTAL	37 294	61,38	100,00



L'ÉVOLUTION DES RECETTES

La majeure partie du financement est assurée par les redevances des adhérents ainsi que par les recettes provenant de la S.E.M.L. Valenseine à laquelle ont été confiées la gestion et l'optimisation des apports de déchets provenant des entreprises et des collectivités extérieures ainsi que la commercialisation des mâchefers et du compost.

Les coûts de transfert bénéficient d'une mutualisation. A l'exception de Dieppe-Maritime, toutes les collectivités adhérentes paient le même tarif, quelle que soit la distance entre le lieu de dépôt (quai de transfert ou installation de traitement directement) et le lieu de traitement.

La valorisation des déchets recyclables génère des recettes complémentaires. Ces recettes proviennent, tout d'abord, de soutiens versés par Citeo dans le cadre d'un contrat en fonction des quantités de matériaux triés et valorisés, de la valorisation énergétique réalisée ainsi que de la vente des matériaux triés en vue de leur valorisation. Le budget de l'exercice 2018 enregistre le versement d'une partie des soutiens estimés au titre de l'année 2018 (4 M€), le montant total et définitif des soutiens 2018 (appelé liquidatif) à recevoir étant estimé à 4 717 490€.

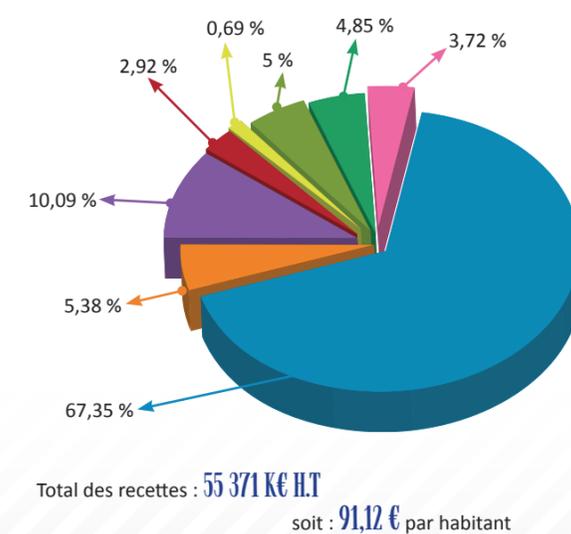
L'incinération des déchets sur l'usine de valorisation énergétique génère une recette électrique mais aussi, depuis fin 2013, une recette liée à la production de chaleur. La première partie correspond à la vente de l'électricité produite sur le site (marché libre de l'électricité depuis février 2016) et la deuxième partie à la facturation de la fourniture de chaleur par le Smédar.

La recette électrique était perçue directement par l'exploitant (SNVE) qui en restituait une partie au Smédar par l'intermédiaire du mécanisme de la recette garantie. Ce montant venait réduire le coût du traitement restant à la charge des adhérents et clients. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les recettes électriques sont directement perçues par le Smédar via un contrat passé avec l'agrégateur Alpiq, contrat à prix fixe.

En 2018, le montant de la recette garantie reversée par l'exploitant s'est élevé à 2 772 K€ pour le 1^{er} semestre, soit une hausse de 6% en moyenne par rapport à 2017 sur la même période. Les recettes liées à la vente électrique enregistrées sur le budget général représentent 4 945 k€, en baisse de 290k€ par rapport à 2017 du fait des rattachements (-100k€) et de la non production d'électricité (panne du GTA) du 22 septembre au 8 novembre 2018. L'écart est finalement plutôt faible grâce à des tarifs de vente d'électricité plus élevés sur le 2nd semestre 2018.

VENTILATION PAR NATURE DES RECETTES

- Redevances de traitement (y compris recettes Valenseine), 37 294 K€
- Vente des matériaux (y compris recettes Valenseine), 2 977 K€
- Soutiens Citéo, 5 585 K€
- Subventions, 1 615 K€
- Remboursements et produits divers, 383 K€
- Recette garantie d'électricité, 2 772 K€
- Produits exceptionnels, 2 683 K€
- Ventes énergétiques, 2 062 K€



INVESTIR

SUR SES FONDS PROPRES

Le Smédar poursuit sa politique de désendettement et assume la totalité de ses investissements sur ses fonds propres.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement 2018 progresse au global de 4% par rapport à 2017. Les charges à caractère général du Smédar sont en progression entre 2017 et 2018 de 7%.

Cette progression relativement forte s'explique par le changement de structure financière du marché d'exploitation signé avec la SNVE pour la période allant de juillet 2018 à décembre 2024, qui génère une hausse de 10% du montant du marché d'exploitation entre 2017 et 2018. En effet, le nouveau marché d'exploitation prévoit le regroupement de la totalité des dépenses sur le budget général alors qu'auparavant deux millions d'euros étaient inscrits sur le budget annexe. Sur un semestre, l'équivalent d'un million d'euros de dépenses est ainsi rapatrié sur le budget général. En revanche, la structure des recettes ne sera pas modifiée en dehors de la phase transitoire du second semestre 2018.

Abstraction faite du nouveau marché d'exploitation, les dépenses courantes hors marchés de transport et traitement ne progressent plus que de 2%.

La masse salariale reste maîtrisée puisqu'elle n'évolue que de 1% (incluant le GVT, les hausses réglementaires et revalorisations).

Le centre de tri a reçu des tonnages de DMR en provenance de clients extérieurs à hauteur de 3 804 tonnes. Les coûts supplémentaires engendrés par ce surcroît d'activité ont été couverts par la recette supplémentaire facturée (redevances). Les charges de fiscalité sont quasi stables mais reflètent plusieurs changements : une hausse du montant de la TGAP versée aux Douanes, montant proportionnel au nombre de tonnes traitées, une baisse du montant de la taxe foncière, liée à la réforme de la

valeur locative des locaux professionnels, ainsi que le non remboursement de la CET 2018 conformément aux dispositions du protocole de fin de contrat de l'ancien marché d'exploitation.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement de 2018 sont composées, d'une part, du remboursement en capital de la dette du Smédar pour un montant de 8 519 k€ et pour une annuité totale de 11 489 k€, et d'autre part, des dépenses d'équipement pour un montant de 2 135 k€.

Les travaux de mise en conformité ATEX représentent 28% des dépenses d'équipement.

Le second poste de dépenses d'équipement en 2018 est celui des engins et matériels qui représente 40% des dépenses. Il s'agit de l'acquisition de broyeurs, chargeurs et autres engins et aménagements indispensables à l'exploitation.

Le Smédar poursuit ainsi sa politique de désendettement et assume la totalité de ses investissements sur fonds propres.



VENTILATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT (k€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT	PART (en %)
Personnel	11 101	18,27	26,34
Contrat SNVE	17 279	28,44	41,00
Contrat de traitement et transport	4 005	6,59	9,50
Charges diverses	3 901	6,42	9,26
Impôts et taxes	2 342	3,85	5,56
Reversement au profit de tiers	845	1,39	2,01
Frais financiers	2 663	4,38	6,32
Charges exceptionnelles	3	0,00	0,01
TOTAL	42 139	69,34	100,00

VENTILATION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

NATURE DE LA DÉPENSE	RÉALISATION (k€ HT)	REPORTS (k€ HT)	TOTAL (k€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT
Remboursement de la dette	8 519	0	8 519	14,02
Centre de tri et d'affinage	319	1 167	1 486	2,45
Usine de Valorisation Énergétique (UVE)	936	3 043	3 979	6,55
Unité de compostage	56	113	169	0,28
Quais de transfert	146	3 567	3 713	6,11
Transport	387	1 104	1 491	2,45
Siège	112	95	207	0,34
Autres	180	666	846	1,39
TOTAL	10 655	9 755	20 410	33,59

ÉQUILIBRER...

LE BUDGET FINAL

Les recettes et dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élèvent respectivement à 57 371 183 € et 50 498 947 €, le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2018 est donc de 6 872 236 €.

Après prise en compte du résultat reporté de 2017 (2 267 474 €), le résultat final s'établit à 9 139 711 €.

Le résultat final de fonctionnement sera repris dans le Budget Supplémentaire 2019.

ÉTAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 31/12/2018



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Charges générales	27 290 290
Charges de personnel	11 101 047
Charges diverses	1 082 414
Frais financiers	2 663 468
Charges exceptionnelles	3 106
OPÉRATIONS RÉELLES	42 190 325

Opérations d'ordre entre sections	8 358 621
TOTAL SECTION	50 498 946

RECETTES	
Produits d'exploitation	46 165 023
Subventions	0
Produits divers	7 665 240
Produits financiers	137 649
Produits exceptionnels	0
Atténuation de charges	511 240
OPÉRATIONS RÉELLES	55 370 992

Opérations d'ordre entre sections	2 000 191
TOTAL SECTION	57 371 183

Résultat de l'exercice	6 872 237
Résultat antérieur	2 267 474
RÉSULTAT À AFFECTER	9 139 711

Couverture résultat négatif	0,00
Autofinancement	0,00
Résultat affecté	5 785 878
RÉSULTAT REPORTÉ	3 353 833

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Amortissement de la dette	8 519 202
Immobilisations	2 135 011
Subventions	0
Avances	0
OPÉRATIONS RÉELLES	10 654 213

Opérations patrimoniales	221 122
Opérations d'ordre entre sections	2 000 191
TOTAL SECTION	12 875 526

RECETTES	
Excédent capitalisé	7 513 648
Subventions	1 859 841
Autres	0
OPÉRATIONS RÉELLES	9 373 489

Opérations patrimoniales	221 122
Opérations d'ordre entre sections	8 358 621
TOTAL SECTION	17 953 232

Résultat de l'exercice	5 077 706
Résultat antérieur	-1 123 053
Résultat cumulé	3 954 653

Reports en recettes	14 000
Reports en dépenses	9 754 531
Solde des reports	-9 740 531

RÉSULTAT FINAL	- 5 785 878
-----------------------	--------------------

COLLABORER...

AVEC LES PARTENAIRES

Associations, collectivités, entreprises, le Smédar multiplie les partenariats afin d'exercer au mieux les missions qui lui sont confiées.

ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

ALLIANCE SEINE OUEST

L'association Alliance Seine Ouest compte 45 entreprises situées au sein des zones industrielles des Quais de Seine, des Pâtis, du Grand Launay, de Grand-Quevilly, de Petit-Quevilly et de la zone portuaire de Grand-Quevilly. Réseau d'échanges et d'information, elle permet également de partager des actions répondant à des problématiques communes.

AMORCE

Amorce est une association selon la loi de 1901. C'est un lieu d'échanges et de propositions. Ses domaines d'activité sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux, et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

L'Association des Maires de France regroupe 35 967 maires et présidents de communautés en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer. L'association est administrée par un Bureau, composé de 36 membres. Elle conseille et informe sur l'ensemble des sujets de politique économique, sociale et culturelle.

ASSOCIATION PATRIMOINE ET MÉMOIRE DES CHANTIERS DE NORMANDIE

Le Smédar et l'association ont signé une convention de collaboration afin d'unir leurs efforts pour conserver, valoriser et développer la mémoire des Chantiers de Normandie sur le site Vesta.

ATMO NORMANDIE

Organisme d'observation et de surveillance de la qualité de l'air, partenaire du Smédar en ce qui concerne les études d'impact des rejets atmosphériques résultant de ses activités.

BIOMASSE NORMANDIE

Créée en 1983, l'association, basée à Caen, a pour objet de conduire des travaux de Recherche-Développement et de mener des actions de promotion, de conseil et d'appui portant sur la valorisation énergétique et agronomique de la biomasse, les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables et la gestion des déchets.

CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Le Cercle national du recyclage est composé de collectivités locales, d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'organisations professionnelles. Il a pour objectif de promouvoir la collecte sélective des déchets ménagers et représente les adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public.

CITEO

Eco-organisme issu de la fusion d'Éco-Emballages et ÉcoFolio en septembre 2017. Il participe au financement des dépenses de la collecte et du traitement des papiers et des emballages et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée.

COREPILE

Les piles et accumulateurs sont repris gratuitement par cet éco-organisme dans les déchetteries situées sur le périmètre du Smédar.

CORIA

Le CORIA est une Unité Mixte de Recherche (UMR) rattachée à l'Institut d'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du CNRS, à l'Université de Rouen et à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rouen.

DREAL NORMANDIE

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est l'organisme qui exerce des missions de contrôle notamment dans les domaines du développement durable, de l'environnement et de l'énergie.

ÉCO-DDS

Éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages, agréé par les pouvoirs publics. Il est chargé d'organiser le fonctionnement de la filière : collecte, transport, valorisation et reversement des soutiens financiers aux collectivités.

ÉCO-MOBILIER

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif agréé, chargé de l'organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

ÉCO-SYSTÈMES

Éco-systèmes met en place et développe un dispositif opérationnel de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, en partenariat avec les collectivités.

ÉSADHAR

Le Smédar et l'ÉSADHAR, école supérieure d'art et de design Le Havre - Rouen ont signé une convention afin de bâtir un projet privilégiant le déchet comme matière première. Ce partenariat a pour but de permettre aux jeunes artistes de faire passer leurs messages à travers leurs œuvres et ainsi créer des symboles de la réutilisation sur notre territoire.

INSA - INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES

Les Insa ont pour missions fondamentales la formation initiale des ingénieurs, la recherche scientifique et technologique, la formation continue des ingénieurs et techniciens, la diffusion de la culture scientifique et technique.

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE NORMANDIE - LE FORUM

La Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum, a pour mission de promouvoir la qualité architecturale et urbaine auprès de tous les publics. Elle appuie ses projets sur des partenariats institutionnels et le développement d'un réseau interprofessionnel avec son club partenaires.

RECYLUM

Éco-organisme qui coordonne la collecte et le recyclage des lampes.

RÉSEAU IDEAL

Association de collectivités locales, créée en 1985. Le réseau Ideal a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités.

SNVE

La SNVE, Société normande de valorisation énergétique, est attributaire du marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta à Grand-Quevilly.

UNIVERSITÉ DE ROUEN

L'Université de Rouen abrite 40 équipes de recherche (dont 16 associées au CNRS et à l'Inserm) regroupant plus de 1 000 enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

UNIVERSITÉ DE PICARDIE J. VERNE

EPROAD est une Unité de Recherche reconnue dans le domaine des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication. Elle fédère des compétences scientifiques et a pour objectif d'optimiser la gestion des écosystèmes industriels, en appréhendant les systèmes industriels et leur synergie notamment dans les domaines de l'optimisation des procédés et l'ingénierie de la logistique.

VALENSEINE

Valenseine est la société d'économie mixte chargée de gérer les apports privés de déchets dans les différentes installations de traitement du Smédar, notamment de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta (apports de déchets industriels banals et de déchets d'activités de soins).



SUBVENTIONS ET SOUTIENS FINANCIERS 2018

CITEO

Emballages : Soutien à la tonne triée et pour la valorisation énergétique de 5 359 430,86 € versés en 2018 pour l'année 2017 (soutien estimé à 4 717 491,52 € pour 2018).

Acompte de la subvention pour la modernisation du centre de tri : 126 000 €

Papiers : Soutien à la tonne de papiers envoyés dans la filière de recyclage de 466 502,20 € versés en 2018 pour l'année 2017.

Acompte de la subvention pour la modernisation du centre de tri : 201 059 € (janvier 2018).

ÉCO-DDS

Soutien de 43 955,16 € au titre de l'année 2018.

ÉCO-MOBILIER

Soutien estimé à 516 565,84 € au titre de l'année 2018.

ÉCO-SYSTÈMES

Soutien perçu en 2018 pour la communication et la collecte en déchetterie des déchets d'équipements électriques et électroniques : 34 790,74 €.